

Commune de Passy
COMPTE RENDU
Conseil municipal - 26 septembre 2013

Jeudi 26 septembre 2013 à 19 heures,
le conseil municipal de la Commune de PASSY
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire,
à la Mairie de Passy, sous la présidence de Monsieur Gilles Petit-Jean Genaz, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : vendredi 20 septembre 2013

Présents (23):

Gilles PETIT-JEAN GENAZ - Michel COLLIQUET - Stéphane PANGALOS - Jacques CANEPA - Nadine CANTELE - Anne Tobe - Yves TISSOT - Philippe BEGHEIN
Marie-Odile KOLLIBAY - François BUTTOUDIN - Laurent LAOUST - Eric DEVILLAZ - Susane DE SOUSA - Gisèle BERGER - Jean-Paul PASCAL - Bertrand FILIPPIN - Alain ROGER - Anne-Marie BERLIOUX - Michel DUBY - Françoise ALA - Gilbert PERRIN - Hervé BOSSON - Bruno TERLIER

Absents représentés (10) :

Gérard DELEMONTEX	donne pouvoir à Nadine CANTELE
Gilles BERGUERAND	donne pouvoir à Bertrand FILIPPIN
Denise BOCH	donne pouvoir à Eric DEVILLAZ
Martine MARCHAL	donne pouvoir à Gilles PETIT-JEAN GENAZ
Marthe BROCHAIN	donne pouvoir à Gisèle BERGER
Karine PEREIRA	donne pouvoir à Susane DE SOUSA
Patricia ASTORI	donne pouvoir à Michel COLLIQUET
Jean-Pierre BENA	donne pouvoir à Gilbert PERRIN
Noëlle PETITJEAN	donne pouvoir à Alain ROGER
Myriam SALER	donne pouvoir à Michel DUBY

Absents : /

Secrétaire de séance : Susane DE SOUSA

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en indiquant deux modifications de l'ordre du jour.

D'une part le retrait de la délibération n° 16 relative à la convention entre le Conseil Général et l'Ecole Municipale de Musique en attendant l'avis définitif de l'autorité départementale.
D'autre part, Monsieur le Maire souhaite proposer au Conseil une Motion demandant que le nouveau Canton regroupant les cantons de St Gervais et Chamonix soit désormais appelé Passy Mont Blanc.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 juillet 2013. Pas de remarque, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

A la demande de Gilbert Perrin, Monsieur le maire informe l'Assemblée Municipale d'une scission du groupe MVEP présidé par Alain Roger. Conformément au règlement du Conseil Municipal Gilbert Perrin a en effet adressé un courrier, également signé par Mme Françoise ALA et M. Jean-Pierre BENA, indiquant la constitution au sein du Conseil du Groupe Communiste Front de Gauche.

L'Assemblée prend acte de cette information mais le Président du groupe MVEP souhaite exprimer les regrets du Groupe après une collaboration de 12 années. Il précise que Noëlle Petitjean qui lui a donné pouvoir pour cette séance reste au sein du groupe MVEP.

Michel Duby exprime également des regrets face à cette situation.

Les groupes MVEP et Communistes Front de Gauche demandent que les places soient redistribuées.

Monsieur le Maire place provisoirement les membres des groupes et propose d'aborder l'ordre du jour.

Ordre du jour du conseil municipal

- 1/ DEL2013-143 : Subvention "Raid Courrier Sud" au Maroc
- 2/ DEL2013-144 : Ordures Ménagères - procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements à la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc
- 3/ DEL2013-145 : Projet avenue des Grandes Platières - garantie d'emprunt SEMCODA / prêt PLAI construction
- 4/ DEL2013-146 : Projet avenue des Grandes Platières - garantie d'emprunt SEMCODA / prêt PLAI foncier
- 5/ DEL2013-147 : Projet avenue des Grandes Platières - garantie d'emprunt SEMCODA / prêt PLUS construction
- 6/ DEL2013-148 : Projet avenue des Grandes Platières - garantie d'emprunt SEMCODA / prêt PLUS foncier
- 7/ DEL2013-149 : Approbation de la convention financière entre la Commune et l'OPH de Haute-Savoie pour la construction de 12 logements locatifs - participation financière et garantie d'emprunts (les Myosotis)
- 8/ DEL2013-150 : Commune de Passy – Conseil Général de la Haute-Savoie / convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien - déplacement du débouché aval du chemin du Crey au Praz (RD 43 route du Plateau d'Assy)
- 9/ DEL2013-151 : Transfert de la compétence optionnelle éclairage public au SYANE
- 10/ DEL2013-152 : Autorisation de dépôt de permis de construire sur les parcelles cadastrées section B 831-932-933 sises « sur les Rottes de Plaine-Joux » appartenant à la commune au profit de EURL FDA CHAM
- 11/ DEL2013-153 : Convention de servitude de passage de canalisations parcelles G 2110, 2111 et 1243
- 12/ DEL2013-154 : Constitution d'une servitude de passage de canalisation d'eau potable - copropriété Mori - au lieudit "la Voutrière"
- 13/ DEL2013-155 : Régularisation foncière de la voie communale n° 369 des Mérieux - copropriété "les Mérieux" aux Plagnes
- 14/ DEL2013-156 : Régularisations foncières rue des Grands Champs et rue des Fraisiers - copropriété "les Clairs"
- 15/ DEL2013-157 : Saison culturelle 2013/2014 - présentation
- 16/ DEL2013-158 : Approbation d'une convention de partenariat avec le Département de la Haute-Savoie dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques → *retirée de l'ODJ*
- 17/ DEL2013-159 : Désignation de la Commune de Passy comme chef-lieu de canton

1/ DEL2013-143 : Subvention "Raid Courrier Sud" au Maroc

Michel Colliquet rapporte cette question et propose que le Conseil vote une subvention exceptionnelle de 500 € pour faciliter l'organisation et la réalisation de cette aventure sportive au Maroc en course à pied et VTT. L'Association Sportive du collège de Varens engagera une équipe de 5 jeunes dans le Raid Courrier Sud dont le budget est de 8000 €.

Laurent Laoust confirme l'intérêt d'un tel projet en terme de cohésion d'équipe et assure que l'organisation est sérieuse et les éducateurs parfaitement motivés.

Pour Michel Duby c'est en effet une belle expérience, une belle aventure, une belle organisation, le tout par et pour des jeunes de Passy.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 500 € à l'Association pour l'organisation du Raid Courrier Sud au Maroc.

2/ DEL2013-144 : Ordures Ménagères - procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements à la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

Michel Colliquet informe l'Assemblée du contenu de cette délibération, il s'agit d'approuver l'état de l'actif transféré à la CCPMB. Il s'agit d'une procédure contradictoire qui permet de sortir du patrimoine communal les biens transférés à la Communauté de Communes qui les intègre dans son patrimoine et en assure l'amortissement en lieu et place de la commune. Il est expressément précisé par le rapporteur que la commune a obtenu l'assurance de la CCPMB que le camion neuf transféré fera l'objet d'une indemnisation sur la base de l'amortissement.

Alain Roger demande quel montant sera reversé à la commune ?

Gilbert Perrin fait remarquer que les transferts représentent 1.1 M€. Il demande comment la commune sera indemnisée des mises à disposition supplémentaires et quasi quotidiennes, c'est-à-dire des frais engagés par la commune pour le compte de la Communauté de Communes. Qui est le référent communal demande par ailleurs G Perrin ?

Michel Duby demande que la notion d'opération d'ordre soit précisée dans le sens ou la commune percevra le montant de l'amortissement.

Michel Colliquet indique que la commune percevra bien des indemnités dans le cadre des mises à disposition et qu'une convention sera signée à cet effet avec la CCPMB. Le véhicule neuf transféré sera lui aussi indemnisé par reprise de l'amortissement. Enfin ces dossiers sont suivis à la CCPMB par Monsieur le MAIRE et Gérard Delemontex, également Président du SITOM.

Avant le vote Yves Tissot souhaite indiquer que l'intercommunalité est un avantage, notamment pour les contribuables Passerands dont la TEOM devrait baisser. La mutualisation des services est également une source d'économies substantielles qui ne nuit pas à la qualité du service rendu.

Le Conseil Municipal invité à voter approuve le Procès-Verbal de mise à disposition des biens et équipements à l'unanimité.

3/ DEL2013-145 : Projet avenue des Grandes Platières - garantie d'emprunt SEMCODA / prêt PLAI construction

4/ DEL2013-146 : Projet avenue des Grandes Platières - garantie d'emprunt SEMCODA / prêt PLAI foncier

5/ DEL2013-147 : Projet avenue des Grandes Platières - garantie d'emprunt SEMCODA / prêt PLUS construction

6/ DEL2013-148 : Projet avenue des Grandes Platières - garantie d'emprunt SEMCODA / prêt PLUS foncier

Michel Colliquet indique au Conseil Municipal que ces questions sont destinées à accorder à l'opérateur SEMCODA des garanties d'emprunt pour la construction des logements sociaux avenue des Grandes Platières. Il propose de limiter la garantie de la commune à 50% des emprunts (100% demandés), dont le montant total s'élève à 4 514 200 €.

C'est un nouveau débat sur l'opportunité de cette opération qui s'engage dans lequel Gilbert Perrin, Michel Duby ou encore Hervé Bosson rappelle que les logements sociaux sont certes nécessaires mais que l'emplacement est mal choisi, que le projet n'a pas fait l'objet d'une étude d'urbanisme globale et que la circulation dans le secteur s'en trouvera perturbée et moins sécurisée.

Cependant M Duby conclut que l'essentiel reste la construction de logements sociaux.

Monsieur le Maire approuve cette remarque et précise aussi que le dernier rapport de la Direction départementale de la protection des populations exige désormais des engagements sur un nouveau site aux normes de fabrication des repas destinés principalement à la restauration scolaire et aux personnes âgées.

En lien direct avec le projet, Alain Roger souhaite savoir si les vérifications techniques ont été faites et demande qu'il soit pris acte de la réponse de Jacques Canepa, adjoint aux travaux, selon laquelle il n'y a pas de locaux techniques ou de travail en sous-sol, que la commune n'a pas d'obligation de vérification de conditions techniques de réalisation de la construction dont elle n'est pas maître d'ouvrage. Il assure cependant que la commune vérifie que les prescriptions du Permis de Construire soient effectivement respectées.

Michel Colliquet rappelle qu'il ne s'agit pas d'approuver le projet mais seulement les garanties d'emprunts moyennant quoi il demande au Conseil Municipal de bien vouloir voter :

Pour l'ensemble de ces délibérations il est décompté

<i>Pour</i>	<i>:</i>	<i>25</i>	
<i>Contre</i>	<i>:</i>	<i>5</i>	<i>A. ROGER - N. PETITJEAN - A.M. BERLIOUX - H. BOSSON - B. TERLIER</i>
<i>Abstentions</i>	<i>:</i>	<i>3</i>	<i>G. PERRIN - F. ALA - J.P. BENA</i>

7/ DEL2013-149 : Approbation de la convention financière entre la Commune et l'OPH de Haute-Savoie pour la construction de 12 logements locatifs - participation financière et garantie d'emprunts (les Myosotis)

Michel Colliquet indique au Conseil Municipal qu'il s'agit, là aussi, d'approuver une convention financière entre la Commune et Haute Savoie Habitat pour la construction de 12 logements locatifs aidés au Chef-Lieu. Cette convention prévoit les modalités de participation de la commune et le cas échéant la part modulable à la charge de la commune en fonction de l'aide obtenue au titre du PLH.

Alain Roger regrette que l'on anticipe le PLH car la subvention sera très difficile à obtenir et il ne faut pas se faire d'illusions.

Gilbert Perrin regrette là aussi l'emplacement choisi, tandis que Michel Duby pointe le manque de concertation.

Stéphane Pangalos récuse ces critiques et rappelle que plusieurs réunions de concertation, y compris sur place, ont été organisées. Il déplore cependant les absences à ces réunions.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une opération mixte de type locatif et accession à la propriété dont l'intérêt pour la commune, pour le Chef-lieu et pour la population est évident. Ce faisant elle est incontestablement d'intérêt général, à l'inverse des critiques parfois motivées par d'autres considérations.

M. le Maire constate que chacun a pu s'exprimer et qu'il convient de passer au vote.

<i>Pour</i>	<i>:</i>	<i>25</i>	
<i>Contre</i>	<i>:</i>	<i>1</i>	<i>H. BOSSON</i>
<i>Abstentions</i>	<i>:</i>	<i>7</i>	<i>G. PERRIN - J.P. BENA - A. ROGER - N. PETITJEAN - F. ALA - A.M. BERLIOUX - B. TERLIER</i>

8/ DEL2013-150 : Commune de Passy – Conseil Général de la Haute-Savoie / convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien - déplacement du débouché aval du chemin du Crey au Praz (RD 43 route du Plateau d'Assy)

Jacques Canepa indique au Conseil Municipal que cette convention de voirie, de financement et d'entretien fixe les conditions à la réalisation des travaux relatifs au déplacement du débouché du chemin du Crey au Praz sur la RD 43. Cette convention entre la Commune et le Conseil Général gestionnaire de la voirie est nécessaire. Elle prend par ailleurs en compte la réalisation de l'arrêt de car aménagé pour la sécurité des personnes handicapés, dont le financement est assuré par le Conseil Général.

A cet égard Alain Roger remarque que le Conseil Général ne s'est engagé sur cette opération que sur l'arrêt de bus et qu'il a en outre modifié sa doctrine (arrêt sur route) au détriment d'une cohérence générale des infrastructures. Soucieux de la sécurité des usagers et des riverains, il regrette par ailleurs que le problème de la vitesse parfois excessive des automobilistes n'ait pas été traité.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter en faveur cette convention qui est approuvée à l'unanimité.

9/ DEL2013-151 : Transfert de la compétence optionnelle éclairage public au SYANE

Jean Paul Pascal indique au Conseil Municipal que le SYANE a récemment modifié ses statuts en vue d'intégrer la compétence entretien de l'éclairage public. Il précise que les communes sont invitées par le Syndicat à adhérer à cette compétence qui s'exercera moyennant deux services complémentaires qui se résument par une maintenance simple ou une maintenance préventive. La Commune n'assurerait donc plus en direct la maintenance de son éclairage public.

Pour Gilbert Perrin il s'agit d'une privatisation.

Yves Tissot pense que l'option d'entretien maintenance de base n'est peut-être pas à écarter complètement en raison de la qualité du service proposé.

Invité à voter le conseil municipal décide de conserver le statu quo en renouvelant, à l'unanimité, son adhésion à l'option A qui ne concerne que l'Investissement éclairage public.

En marge de cette question, Alain Roger demande si des informations ont été communiquées sur les micros coupures à répétition qui ont affectées les réseaux.

Jean Paul Pascal indique que la panne a été difficile à détecter. Un corps étranger en travers d'une ligne HTA provoquait ces coupures.

10/ DEL2013-152 : Autorisation de dépôt de permis de construire sur les parcelles cadastrées section B 831-932-933 sises « sur les Rottes de Plaine-Joux » appartenant à la commune au profit de EURL FDA CHAM

Stéphane Pangalos indique au Conseil Municipal qu'il est invité à autoriser le dépôt d'un Permis de Construire sur un terrain situé à Plaine Joux appartenant au domaine privé de la commune. Il s'agit, maintenant que les dispositions du PLU le permettent, de relancer le projet privé d'hébergement touristique de Cabanes dans les arbres.

Tout en se déclarant favorable au projet Alain Roger aurait souhaité que l'ensemble du dossier, permis de construire, bail et conditions de mise à disposition du foncier soit traité en même temps.

Gilbert Perrin attire l'attention du Conseil sur l'impact du projet par rapport à l'environnement, la protection du site et les accès.

Michel Duby indique que le projet s'inscrit bien dans la politique de station familiale attractive pour les enfants que l'on veut développer, et qui correspond parfaitement au site de Plaine Joux.

Le conseil Municipal autorise à l'unanimité le dépôt du PC sur les parcelles communales concernées.

11/ DEL2013-153 : Convention de servitude de passage de canalisations parcelles G 2110, 2111 et 1243

12/ DEL2013-154 : Constitution d'une servitude de passage de canalisation d'eau potable - copropriété Mori - au lieudit "la Voutrière"

13/ DEL2013-155 : Régularisation foncière de la voie communale n° 369 des Mérieux - copropriété "les Mérieux" aux Plagnes

14/ DEL2013-156 : Régularisations foncières rue des Grands Champs et rue des Fraisiers - copropriété "les Clairs"

Ces quatre dossiers de régularisations foncières n'appellent pas de commentaires et sont approuvés à l'unanimité.

Alain Roger souhaite faire remarquer que les services font à ce sujet un très gros travail qui a longtemps été laissé de côté.

15/ DEL2013-157 : Saison culturelle 2013/2014 - présentation

Gisèle Berger présente au Conseil Municipal la programmation de la saison culturelle Arts Vivants 2013/2014. Elle indique que la Commission des affaires culturelles a validé 9 spectacles dont les représentations seront données au Parvis des Fiz. Etabli en partenariat avec le lycée du Mont Blanc cette programmation respecte autant que possible la diversité des goûts et des publics. Les amateurs de théâtre, de musique, de variétés, d'humour ou encore de danse y trouveront au moins un spectacle et puis chacun peut venir y découvrir une facette des arts vivants. A cet égard la tarification et l'offre d'abonnement permettent l'accès à un très large public.

Mme Anne Marie Berlioux salue le travail réalisé et la qualité des spectacles proposée. Il lui apparaît cependant qu'une programmation parfois moins onéreuse aurait permis d'une part plus de spectacles, d'autre part de donner une chance à des compagnies parfois plus petites, plus jeunes, moins connues, mais tout aussi créatives et de qualité.

Michel Duby tient à rappeler le rôle important du FJEP dans le développement de l'offre culturelle à Passy.

Invité à voter le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette programmation.

16/ DEL2013-158 : Approbation d'une convention de partenariat avec le Département de la Haute-Savoie dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques

Délibération retirée de l'ordre du jour du conseil municipal.

17/ MOT2013-158 : Désignation de la Commune de Passy comme chef-lieu de canton

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte d'ajouter à l'ordre du jour une motion relative au nouveau découpage cantonal et plus particulièrement à la fusion des Cantons de Saint-Gervais et Chamonix.

Le Conseil approuve unanimement cette proposition.

Yves Tissot présente cette motion à l'Assemblée Municipale. Il s'agit de demander, dans le contexte local qui n'a pas permis de donner à ce futur Canton le nom d'une commune (comme le veut la tradition), et de proposer la Commune de Passy qui au demeurant réunit les conditions pour être chef-lieu de Canton.

Ainsi l'assemblée municipale approuve à l'unanimité la motion demandant que le nouveau canton soit dénommé « Passy Mont Blanc ».

Le Conseil municipal charge en outre Monsieur le Maire d'effectuer toute les démarches nécessaires auprès de l'Etat et du Conseil Général.

COMMUNICATIONS

Monsieur le maire indique au Conseil Municipal que les subventions sollicitées pour la réalisation des projets communaux ont été notifiées :

. Avec l'appui du conseiller général Jean-Marc Peillex un montant de 123 000 € a été attribué à la Commune au titre du Fond Départemental pour le Développement des Territoires, réparti de la façon suivante :

9 000 €	Pour le déplacement du carrefour du chemin du Crey au Praz
35 400 €	Pour l'extension du mur d'escalade
9 000 €	Pour la sécurisation du chef-lieu Combes Fleuries
15 000 €	Pour la restauration du plafond des tennis couverts
28 100 €	Pour la restauration du fronton de son église et des décors peints de l'église des Plagnes
15 000 €	Pour les aménagements des personnes à mobilité réduite
11 500 €	Pour une épicerie sociale

. Au titre de la réserve parlementaire la députée Sophie DION a obtenu 5 000 € pour les travaux de sécurisation de la Combe Fleurie au Chef-lieu.

. l'Etat en concertation avec ASTERS a attribué une subvention de 25 000 € pour la réalisation d'un projet de muséographie à la maison de la réserve naturelle dont la réalisation est prévue dès cette année en partenariat entre la Commune, ASTERS, l'Association des Amis de la Réserve Naturelle de Passy et le Conseil Général qui a également soutenu ce dossier en attribuant, à la demande de la Commune et de M. Jean-Marc Peillex, une subvention de 19 900 €.

Monsieur le Maire tient ensuite à rappeler son soutien aux commerçants de l'Abbaye qui ont fait parvenir une pétition à la suite de la gêne importante que provoque les travaux du carrefour de l'Aérodrome et la fermeture de la sortie n° 22 de la RN 205 par l'ATMB.

M. Le maire indique qu'il est intervenu, à plusieurs reprises auprès des services de l'Etat, de l'ATMB pour obtenir des compensations et limiter la durée de la fermeture.

Michel Colliquet précise d'ailleurs qu'il a été le seul représentant du Pays du Mont Blanc à la réunion du 3 septembre 2013 en Sous-Préfecture. Les intervenants ont accepté de rouvrir la sortie 22 dès le 23 septembre, soit un mois et demi plus tôt que prévu.

Concernant le carrefour de l'Aérodrome, Monsieur le Maire précise qu'il est personnellement intervenu auprès des Etablissements Moret qui ont accepté qu'une route provisoire traverse leur propriété permettant ainsi la circulation des véhicules dans le sens sortant de la PAE, et maintenant dans les deux sens.

Décisions du Maire

- 64/13 Contrat d'assistance annuel des installations d'enneigement artificiel**
Un contrat d'assistance des installations d'enneigement artificiel est conclu avec Snowstar.
Montant de la prestation : 4 382 € H.T. pour la saison 2013/2014
Durée de la convention : 3 saisons, à compter du 8 juillet 2013
- 76/13 Aménagement d'un trottoir sur l'avenue Raffort Deruttet (RD 13) - Combe Fleurie lot 2 : revêtement et signalisation**
Un avis d'appel à la concurrence a été envoyé dans le « BOAMP » et « MarchéOnLine » dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de travaux « aménagement d'un trottoir sur l'avenue Raffort Deruttet (RD 13) – Combe Fleurie : lot 2 revêtements et signalisation »
La société COLAS Rhône Alpes Auvergne 74130 Bonneville a été retenue pour l'exécution du marché, pour un montant de 23 385 € H.T.
- 77/13 Tarifs communaux 2013/2014 - Ecole de musique**
Actualisation des tarifs de prestations offertes par l'Ecole municipale de Musique de Passy
Date d'effet : 6 juillet 2013
- 78/13 Tarifs communaux « arts vivants » - saison 2013/2014**
Actualisation des tarifs des représentations offertes par la salle de spectacle « Parvis des Fiz »
Date d'effet : 1^{er} septembre 2013
- 79/13 Convention de mise à disposition de locaux au Comité des Fêtes de Passy Chedde**
Mise à disposition de locaux dans le bâtiment situé rue Arsène Poncet.
Durée : trois années, à compter du 1^{er} mars 2013, renouvelable par reconduction expresse
Consentie à titre gratuit.

- 80/13 Maintenance du parc des remontées mécaniques de la station de ski de Passy Plaine-Joux**
Un avis d'appel public à la concurrence est paru dans le journal « Messager » dans le cadre d'une procédure adaptée , et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de services « maintenance du parc des remontées mécaniques de la station de Passy Plaine-Joux ».
L'entreprise COPPEL Maintenance 74800 Saint Pierre en Faucigny a été retenu pour un montant annuel de : minimum 25 000 € H.T. - maximum 65 000 € H.T.
Le marché commence à la date du 27 septembre 2013 pour une durée de 12 mois renouvelable 2 fois pour une période de 12 mois, soit au total 36 mois.
- 81/13 Convention de mise à disposition de locaux à l'Amicale des Accordéonistes amateurs du Mont-Blanc**
Mise à disposition d'une salle dans le bâtiment situé rue Arsène Poncet à l'Amicale des Accordéonistes amateurs du Mont-Blanc
Durée : trois années, à compter du 7 novembre 2012, renouvelable par reconduction expresse.
Consentie à titre gratuit.
- 82/13 Convention de mise à disposition de locaux au groupe folklorique « Passadamou »**
Mise à disposition d'une salle dans le bâtiment situé rue Arsène Poncet au groupe folklorique « Passadamou »
Durée : trois années, à compter du 9 novembre 2012, renouvelable par reconduction expresse.
Consentie à titre gratuit.
- 83/13 Convention de mise à disposition de locaux au Moto Club Pirate les Chamois de la Yaute**
Mise à disposition de locaux dans l'ancienne mairie des Plagnes.
Durée : trois années, à compter du 1^{er} juin 2013, renouvelable par reconduction expresse.
Consentie à titre gratuit.
- 85/13 Contrat de logement 2013**
Attribution d'un logement communal dans le bâtiment des instituteurs de l'Abbaye - 325 route de Saint-Gervais.
Période : 19 juillet 2013 au 4 août 2013 - Montant du loyer et des charges : 334,72 €
- 86/13 Contrat Nivalliance - assurance perte d'exploitation station de Plaine-Joux**
La souscription au contrat groupe, proposé par la Parisienne Assurances par l'intermédiaire u courtier Gras Savoye Rhône-Alpes Auvergne et négocié par Domaines Skiabiles de France (auquel la station de Plaine-Joux est affilié), est obligatoire.
Aussi, la Commune de Passy a souscrit le contrat ayant pour objet la couverture des pertes liées à l'exploitation des remontées mécaniques de la station de Plaine-Joux
Période : prend effet le 1^{er} août 2013 pour se terminer le 15 octobre 2018
- 87/13 Tarification des photocopies et reproduction du dossier de PLU approuvé**
Suivant le devis n° DV 10 007 017 de la société de reprographie PERBIPLAN, tarification (expédition comprise) des photocopies et reproductions du dossier de PLU approuvé par le conseil municipal le 27 juin 2013.
- 88/13 Contrat de logement 2013**
Attribution d'un logement communal situé dans le bâtiment de la Poste au Plateau d'Assy.
Loyer mensuel pour 2013 : 502,11 €
Montant prévisionnel mensuel des charges pour 2013 : 99,65 €
- 89/13 Travaux de peinture de la piscine tournesol de Marlioz**
Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé dans le BOAMP dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de travaux « peinture de la piscine tournesol de Marlioz ».
La société SEDIP 74301 Cluses Cedex a été retenue pour l'exécution du marché de travaux, pour un montant de 28 165,50 € H.T.

- 90/13 Contrat de maintenance de l'ascenseur en Mairie de Passy**
Un contrat de maintenance de l'ascenseur hydraulique de la Mairie de Passy est renouvelé avec la société THYSSENKRUPP Ascenseurs, pour un prix annuel de 1 652,95 € H.T., révisé au 1^{er} janvier de chaque année.
Le contrat d'une durée initiale d'un an à compter du 1^{er} juillet 2013 est renouvelable trois fois par reconduction expresse.
- 91/13 Contrat de maintenance de l'ascenseur à l'espace animation (Parvis des Fiz)**
Un contrat de maintenance de l'ascenseur de l'espace animation est renouvelé avec la société THYSSENKRUPP Ascenseurs, pour un prix annuel de 1 649,83 € H.T., révisé au 1^{er} janvier de chaque année.
Le contrat d'une durée initiale d'un an à compter du 1^{er} juillet 2013 est renouvelable trois fois par reconduction expresse.
- 92/13 Contrat de maintenance de l'ascenseur au centre multi accueil les Oursons au Plateau d'Assy**
Un contrat de maintenance de l'ascenseur hydraulique du Centre Multi-accueil est renouvelé avec la société THYSSENKRUPP Ascenseurs pour un prix annuel de 2 195,07 € H.T., révisé au 1^{er} janvier de chaque année.
Le contrat d'une durée initiale d'un an à compter du 1^{er} juillet 2013 est renouvelable trois fois par reconduction expresse.
- 93/13 Réservoir du Nant Gibloux - réfection de la sous face**
Un avis d'appel public à la concurrence a été émis le 27/06/2013 sur les panneaux d'affichage de la Mairie de Passy dans le cadre d'une procédure adaptée, pour le marché de travaux « réservoir du Nant Gibloux réfection de la sous face ».
La société ETANDEX 69150 Decines Charpieu a été retenue pour l'exécution du marché, pour un montant de 22 172,00 € H.T.
- 94/13 Marché impression et régie publicitaire - lot 2 régie publicitaire : avenant n° 1**
Un avis d'appel public à la concurrence est paru dans le journal « Dauphiné Libéré » dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « placesdesmarchespublics.fr » pour le marché de services « marché impression et régie publicitaire ».
Considérant la nécessité de prolonger la durée du marché existant, un avenant de prolongation du marché est signé avec la société Editions CHENEVAL jusqu'au 31 décembre 2013.
Le nouveau montant maximum du marché est de 23 000 € H.T. (augmentation de 15 %), soit un montant de l'avenant de 3 000 € H.T.
- 96/13 Convention de mise à disposition de locaux à l'association « Cotton Country Band »**
Mise à disposition d'une salle dans la maison Henry-Jacques le Même 175 rue Paul Corbin à Chedde.
Durée : 3 ans, à compter du 1^{er} septembre 2013 et renouvelable par reconduction expresse.
Consentie à titre gratuit.
- 98/13 Travaux d'extension d'une structure artificielle d'escalade existante**
Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé dans le BOAMP dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de « travaux d'extension d'une structure artificielle d'escalade existante ».
La société KIT-GRIMPE 38160 Saint Romand a été retenue pour l'exécution du marché, pour un montant de 71 056,70 € HT option comprise « déplacement de la zone mobile ».
- 99/13 Modification d'une régie d'avance à la micro crèche « les Eterlous »**
Modification de la décision n° 119/10
Article 5 : moyens de paiement : un compte DFT a été créé – le montant des règlements pourra se faire en numéraire et carte bleue visa (débit immédiat)
Article 6 : montant maximum de l'avance à consentir au régisseur : fixé à 700 €.

- 100/13 Modification d'une régie d'avance à la maison de l'enfance « Mac Passy P'tits »**
Modification de la décision n° 70/05 du 13/12/2005
Article 5 : un compte DFT a été créé – le montant des règlements pourra se faire en numéraire et carte bleue visa (débit immédiat)
Article 6 : montant maximum de l'avance à consentir au régisseur : fixé à 700 €.
- 101/13 Modification d'une régie d'avance « mac les ours »**
Modification de la décision n° 69/05 du 13/12/2005 (moyens de paiement)
Article 5 : un compte DFT a été créé - le montant des règlements pourra se faire en numéraire et carte bleue visa (débit immédiat)
- 102/13 Fourniture de pneumatiques pour les services techniques de la Commune de Passy – décision de classement sans suite**
Un avis appel public à la concurrence a été transmis sur le BOAMP et mis en ligne sur « mp74.fr » dans le cadre d'une procédure adaptée, pour le marché de « fourniture de pneumatiques pour les services techniques de la Commune de Passy ».
En raison de la mauvaise évaluation des besoins par le pouvoir adjudicateur lors du lancement de la consultation, il est décidé de classer sans suite pour motif d'intérêt général.
- 103/13 Prestation de nettoyage des bâtiments de la Commune de Passy : lot 3 nettoyage des vitres et surfaces des bâtiments de la Petite Enfance - Décision de conclure un avenant n° 1**
Un appel public à la concurrence a été envoyé dans le BOAMP dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de services « prestations de nettoyage des bâtiments de la Commune de Passy - lot 3 nettoyage des vitres et surfaces des bâtiments de la Petite Enfance ».
Afin d'intégrer des prestations supplémentaires pour le nettoyage des structures Petite Enfance, un avenant est signé avec la société SRP Polyservices d'un montant de 713,57 € H.T.
Le nouveau montant maximum du marché est de 7 784,45 € H.T. (augmentation de 10,09%).
- 104/13 Création d'une station de pompage sur le réseau d'eau potable à l'Abbaye : travaux de maçonnerie - signature d'un avenant n° 1**
Un avis d'appel public à la concurrence a été émis sur les panneaux d'affichage de la Mairie de Passy dans le cadre d'une procédure adaptée pour le marché de travaux « création d'une station de pompage sur le réseau d'eau potable à l'Abbaye, travaux de maçonnerie ».
Afin de permettre l'exécution de travaux supplémentaires, un avenant est conclu avec la société Marsura, d'un montant de 6 325 € H.T.
Le nouveau montant maximum du marché est de 42 569,36 € H.T. (augmentation de 17,45 %).
- 105/13 Fourniture de produits et matériels d'entretien pour les services de la Commune de Passy – signature d'un avenant n° 1**
Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé dans le BOAMP dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de « fourniture de produits et matériels d'entretien pour les services de la Commune de Passy ».
Afin de permettre le changement de 3 produits initialement référencés, un avenant est signé avec la société Alpes Entretien Distribution.
Cet avenant est sans incidence financière sur le marché initial.